

Intéressé par:

- un coupon annuel brut de 4,5% en AUD pendant cinq ans
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par exemple faillite)
- le service d'un agent bancaire ?

**Alors optinote australia 2 peut vous intéresser!**

**Cette offre est valable du 6 mars au 2 mai 2013** (une clôture anticipée est possible).  
Rendez-vous donc vite chez votre Agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de la meilleure offre.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe sa uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

7.06.3778 - 0313 - E.R. - Olivier Lamarque, AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles

placements

je cherche un investissement  
en dollars australiens /  
**je suis tenté par cinq coupons bruts  
de 4,5% en AUD**

[www.axa.be](http://www.axa.be)

### **optinote australia 2 AXA Belgium Finance (NL)**

- **cinq coupons annuels bruts de 4,5% en AUD (rendement actuariel brut de 3,83% en AUD, y compris max. 3% de frais de souscription mais avant précompte mobilier)**
- **à l'échéance finale, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens (AUD), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.**

période de souscription du 6 mars 2013  
au 2 mai 2013, sauf clôture anticipée.

Afin d'assurer une certaine diversification au sein de votre portefeuille de placements, vous pensez peut-être investir dans une monnaie autre que l'euro comme le dollar australien.

### **AXA voit les choses autrement**

**et propose optinote australia 2 – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en dollars australiens.**

**Cette obligation, dénommée ci-après optinote australia 2, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe sa.**

**Optinote australia 2 verse cinq années d'affilée, un coupon brut de 4,5% en dollars australiens. En raison des fluctuations des taux de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que le coupon brut de 4,5% en AUD.**

**A l'échéance finale, c.-à-d. le 8 mai 2018, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.**

**Investir dans des devises, comme des dollars australiens, peut être une alternative intéressante si vous êtes un investisseur qui dispose de suffisamment de connaissances pour pouvoir estimer, en tenant compte de votre situation financière, les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument. Concrètement, cela signifie que des notions telles que les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement EUR/AUD.**

## **5 années d'affilée, un coupon brut de 4,5% payable en dollars australiens**

Si vous investissez dans optinote australia 2, alors vous avez droit pendant **5 ans**, à un coupon annuel de 4,5% brut. Ce coupon est payé en dollars australiens. A l'échéance finale, ceci correspond à **un rendement actuariel brut de 3,83%** en dollars australiens (max. 3% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur base du **taux de change** du dollar australien par rapport à l'euro, **en vigueur** au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le montant en euros du coupon **brut peut s'élever à plus ou moins que 4,5%** et qu'il peut varier d'année en année.

Sur le coupon brut, un précompte mobilier est dû. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. A la date de lancement de la période de souscription, soit le 6 mars 2013, le précompte est de 25%. Ce précompte mobilier est libératoire et susceptible d'éventuels changements.

## **et votre capital ?**

Avec optinote australia 2, vous bénéficiez du droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens, à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant.

Si à l'échéance finale, vous ne voulez pas à nouveau investir en dollars australiens et **souhaitez convertir votre capital en euros**, alors la conversion se fera sur base du taux de change du dollar australien par rapport à l'euro, en vigueur au moment de la conversion. En fonction du **taux de change** en vigueur **entre les deux devises** à ce moment, le montant que vous recevez en euros peut **être supérieur ou inférieur à votre capital initial investi.**

Si vous voulez éviter que le taux de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut dans ce cas vous proposer une solution. Il en va de même pour la conversion des coupons annuels.

## pourquoi un placement en dollars australiens ?

Depuis le début de la crise financière mondiale de ces dernières années, les bonnes prestations de l'économie australienne ont contrasté avec celles d'autres pays développés. Cela s'explique essentiellement par la richesse du pays en matières premières et par sa situation macro-économique générale saine. Cette solidité se traduit dans les ratings de 1<sup>er</sup> rang attribués à l'Australie par les trois principales agences de notation : AAA par Standard & Poor's et Fitch, et Aaa par Moody's (ratings au 22/02/ 2013), avec pour chacun une perspective stable.

Au cours de ces vingt dernières années, la croissance moyenne de l'économie australienne a atteint 3,5%. En raison de la plus faible demande des pays d'Asie en matières premières, l'année 2012 s'est clôturée avec une croissance de 3,1%. Si la croissance économique mondiale, et en particulier en Chine, devait ralentir de manière plus nette, cela pourrait avoir à terme une influence sur le développement de l'économie australienne.

Selon les analystes d'AXA la politique monétaire actuelle semble stimuler la reprise et du même coup armer l'Australie contre des risques éventuels. Dans un contexte de faible inflation (2,2%), l'assouplissement monétaire a une influence positive sur l'activité économique. Début décembre 2012, le taux directeur de la banque centrale australienne (RBA) a, pour la sixième fois depuis octobre 2011, été abaissé. Au 1er février 2013 il se situait à 3,00%.

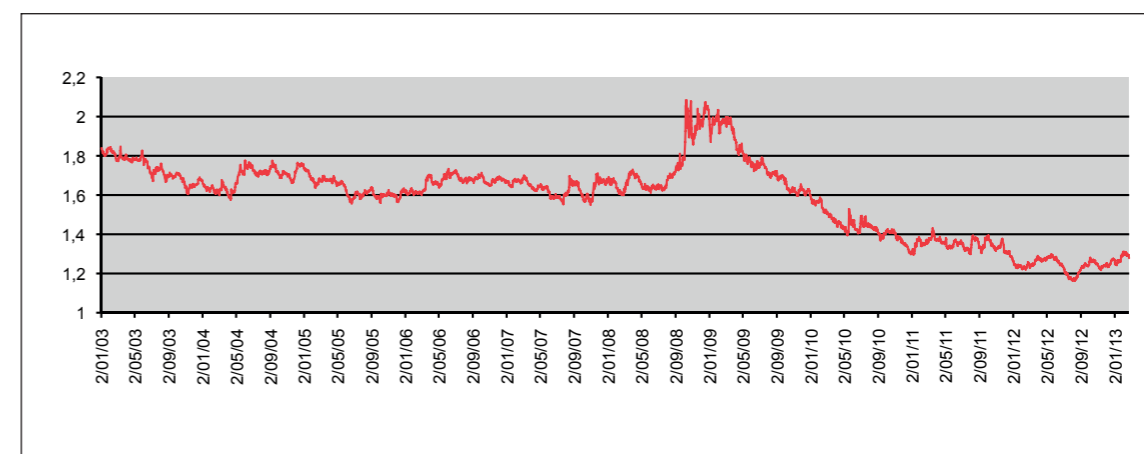
Ces dernières années, le dollar australien a clairement profité des exportations de matières premières, de la croissance en Asie et de la politique gouvernementale. La valeur de la devise s'est appréciée de plus de 30% par rapport à sa valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (données arrêtées au 03/02/2013). On ne s'attend pas à de nouvelles progressions spectaculaires, du moins si la croissance économique mondiale n'est pas rapidement au rendez-vous.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements.

“ L'économie australienne me semble pouvoir offrir de belles perspectives d'avenir. C'est pourquoi, et parce que je veux diversifier mes placements, j'ai choisi optinote australia 2. ”

Source : Reserve Bank of Australia (RBA).

### évolution du taux de change EUR/AUD 01/01/2002 - 22/02/2013



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future du dollar australien. Vous pouvez suivre l'évolution de ce cours dans la presse financière. Pour information : au 22 février 2013, le taux de change était 1 euro = 1,2784 AUD, 1 AUD = 0,7822 EUR.

Au 22 février 2013, 1 euro valait 1,2784 AUD. Pour pouvoir obtenir une coupure de 2.000 AUD à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment 1564,46 euros (avant frais). Si à l'échéance, la valeur de l'euro a augmenté de 10% par rapport au dollar australien (à 1,4204 AUD pour 1 euro), vous recevez alors seulement 1408,01 euros pour votre coupure de 2.000 AUD. La valeur de votre capital en euros aura par conséquent diminué de 10%. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur de l'euro diminue de 10% par rapport à l'AUD (1,1622 AUD pour 1 euro), vous recevrez alors pour votre coupure de 2.000 AUD, 1720,90 euros. Vous réalisez alors une plus-value de 10% sur la monnaie.



## ce que vous devez également savoir

A côté des avantages, il y a une série de risques liés à un placement dans optinote australia 2.

Si vous investissez dans optinote australia 2, vous devez donc tenir compte :

- **du risque de crédit :** Si l'émetteur et/ou le garant d'optinote australia 2 (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa) tombe(nt) en défaut, par exemple en cas de faillite, alors il peut arriver que vous, investisseur, perdiez une partie ou la totalité de votre capital.
- **du risque de change :** Cette obligation est émise en dollars australiens. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros pour l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars australiens, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.
- **un risque de fluctuation du prix du titre :** Si vous vendez vos titres optinote australia 2 avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé, à ce moment, par différents facteurs, notamment l'évolution générale des taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de cela, il est possible que ce prix de rachat se situe en-dessous de la valeur nominale d'achat. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **du risque de taux :** La hausse ou la baisse des taux d'intérêt aura une influence sur le prix d'optinote australia 2, en cas de vente avant l'échéance finale. Dans le cas d'une hausse du taux du marché, ce prix sera alors inférieur au prix d'émission de l'obligation.
- **du risque de liquidité :** Cette obligation n'a pas de cotation sur un marché réglementé mais AXA Bank Europe sa va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale, devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour plus d'informations, voir fiche technique, rubrique « marché secondaire ».

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par cette obligation de prendre connaissance

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 14 février 2013, en anglais
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe sa Notes Issuance Programme – EUR 2,000,000,000 – » en anglais, approuvé le 10 septembre 2012 par la FSMA, et de son résumé en français, du supplément en anglais du 31 décembre 2012 s'y rapportant et de son résumé en français, de tous les futurs suppléments éventuels, et en particulier des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, aux obligations et au capital investi, et ce conformément à leurs situation financière et objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe sa et sur [www.axa.be](http://www.axa.be), dans la rubrique « Epargne et Placements ».

## fiche technique

<b>Emetteur</b>	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas.
<b>Garant</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Rating du garant</b>	S&P: A/A-1 avec perspective stable. Moody's: A2/P-1 avec perspective négative. Ratings au 22 février 2013. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître le rating d'aujourd'hui, surfez sur <a href="https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx">https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx</a> .
<b>Code Isin</b>	XS0893605799
<b>Distributeur – Service financier</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Agent de calcul</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Période de souscription</b>	Du 6 mars 2013, 9h00 au 2 mai 2013, 16h00 – clôture anticipée possible.
<b>Date d'émission</b>	8 mai 2013
<b>Echéance</b>	8 mai 2018
<b>Devise</b>	AUD
<b>Valeur nominale</b>	2.000 AUD par coupure
<b>Montant de l'émission</b>	Minimum 10 millions d'AUD et maximum 250 millions d'AUD.
<b>Prix d'émission</b>	100%
<b>Frais de souscription</b>	A déterminer en concertation avec votre Agent bancaire AXA, max. 3% à charge du souscripteur.
<b>Autres commissions comprises dans le prix d'émission</b>	AXA Bank Europe sa perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
<b>Remboursement à l'échéance</b>	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en AUD, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
<b>Coupon brut</b>	L'investisseur a droit à un coupon annuel de 4,5% brut en AUD
<b>Rendement actuariel minimal brut</b>	3,83% en AUD, max. 3% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier.
<b>Dates de paiement du coupon annuel</b>	8 mai 2014, 8 mai 2015, 9 mai 2016, 8 mai 2017 et 8 mai 2018.
<b>Forme – Service financier</b>	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe sa.
<b>Marché secondaire</b>	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe sa assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe sa (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir le risque de fluctuation du prix du titre). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe sa. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe sa.
<b>Fiscalité</b>	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement le tarif de ce précompte mobilier est de 25%. Il est libératoire.</li> <li>• Taxes sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) sur les opérations après la période de souscription (taux à la date de prise d'effet de la période de souscription).</li> </ul> Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
<b>Classe de risque</b>	3 sur une échelle de 0 à 6, 6 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote australia 2, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations sur cette classification sur <a href="http://www.axa.be">www.axa.be</a> . AXA Bank Europe sa s'engage à publier sur ce site toute modification du profil de risque.
<b>Risque de change</b>	Cette obligation est émise en dollars australiens. À l'échéance, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros par l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars australiens, et par conséquent exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.